



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Lycée Professionnel
Aristide BRIAND**

LYCÉE PROFESSIONNEL ARISTIDE BRIAND

CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE N°4 DU 26 AVRIL 2022

**2 RUE PIERRE SÉMARD
CS 73126 – 27031 EVREUX Cedex
☎ 02.32.23.69.00
E.MAIL : 0270016w@ac-rouen.fr**

Nombre de membres titulaires : 26
Nombre de présents titulaires : 13
Quorum: 13

Membres présents :

Membres de l'établissement siégeant de droit : M. Jean-Michel DIOT, M. Antoine VAILLANT, Mme Florence DAMERON, Mme Catherine QUENEUILLE

Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation : Mme DESACHY, Mme TRAORE, Mme LAOUINI, Mme ORDONEZ, M. LUBAT, M. PELISSIER, M. AMBOURG

Représentants des parents d'élèves : /

Représentants de la collectivité de rattachement : Mme TREMEL

Représentant de la commune : /

Personnalité qualifiée : M. STEINECK

Représentants des élèves : /

Membres excusés :

M. MABIRE représentant de l'agglomération
Mme GOSSE personnalité qualifiée

Membres absents :

M. NARANCITCH, représentant de la collectivité de rattachement
Mme CASTELNAU, représentante de la commune
Mme GIFFAUT, M. MELLIER, Mme HAMDIA, M. ZAHOUANI, représentants des parents d'élèves
Herwan COLOVRAY, Douaa AZEROUJAL, Louna RODRIGUEZ-VEGAS, Mohamed SAID et Léo SALMON, représentants des élèves

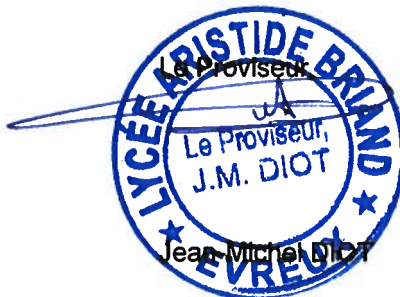
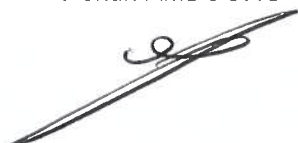
Nature des questions traitées :

Pages

I -	CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
II.-	AFFAIRES FINANCIERES	3-4
III. -	QUESTIONS DIVERSES	4-5

Le secrétaire de séance,

Valentin AMBOURG



Le Proviseur ouvre la séance à 17h45, en présence de 13 membres pourvus d'une voix délibérative.

Il donne lecture de l'ordre du jour de la séance.

Conformément au règlement intérieur du Conseil d'Administration, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance, Monsieur AMBOURG se porte volontaire.

Le Proviseur soumet l'ordre du jour à l'approbation des membres.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

I - CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **Approbation du procès-verbal du 1^{er} février 2022**

Le procès-verbal a été transmis par voie électronique.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2022 est soumis au vote pour approbation :

Votants :13	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 13	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

II – AFFAIRES FINANCIERES

- **Sortie scolaire**

La classe de commerce et Vente TBPCV2 devait faire un voyage à Berlin, ce voyage a été reporté puis annulé, compte tenu des contraintes sanitaires liées à la pandémie de la COVID 19. Les élèves de la classe avaient réalisé des actions via l'Association Bac Pro commerce pour financer une partie de ce voyage. Pour gratifier les élèves, il est proposé une sortie au Parc Astérix le 5 mai 2022, financée par un don de l'Association Bac pro commerce.

La sortie est soumise au vote :

Votants :13	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour :13	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Acte n° : 19/2022

- **Avenant n°2 à la convention avec la Région sur l'utilisation des locaux**

Madame la secrétaire générale – agent comptable présente aux membres du Conseil d'Administration un avenant à la convention avec la Région sur l'utilisation des locaux et la mise à disposition de personnel.

L'avenant est soumis au vote :

Votants :13	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour :13	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Acte n° : 20/2022

Madame la secrétaire générale – agent comptable informe les membres du Conseil d'Administration que la Région a accordé une subvention de 10 441.20 euros pour le remplacement des vidéoprojecteurs.

Non soumis au vote.

- **Compte financier**

Madame la secrétaire générale – agent comptable présente les éléments du compte financier 2021 du lycée professionnel :

Le résultat est déficitaire de 38 511.34 € dont 36 090.53 € en AP et 2 290.81 € d'excédent en ALO.

Un déficit de 8 186 euros était voté au budget et une DBM de prélèvement de 6 000 € a été faite en cours d'année pour financer une commande qui devait être livrée en 2020 et qui a été décalée.

L'écart est dû à deux OR non faits : pour une recette de 25 000 € et pour un report de dépenses de 6000 € lié à un retard de livraison. Les rattrapages seront faits sur 2022.

Des opérations de sorties d'inventaire font apparaître une recette fictive de 237 900 €.

Le fonds de roulement est de 44 932.14 € ce qui correspond à 86 jours de fonctionnement.

La trésorerie est saine à hauteur de 159 097.73 €

Monsieur le Proviseur remercie Madame la secrétaire générale – agent comptable et soumet au vote le compte financier :

Votants :13	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour :13	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Acte n° : 18/2022

- **Affectation du résultat 2021**

Monsieur le Proviseur soumet au vote l'affectation du résultat de l'exercice 2021 au compte 10681.

Votants :13	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour :13	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Acte n° : 17/2022

III – QUESTIONS DIVERSES

- **Beaucoup d'élèves portent encore des couvre chefs et personne ne dit rien ni ne sanctionne, l'ensemble des surveillants ne fait pas appliquer le règlement intérieur à ce sujet. Cela fait de nombreuses fois que nous le déplorons et dans le contexte actuel cela pose des problèmes (casquettes/foulard/voile...)**

Monsieur le Proviseur-adjoint indique que les AED et CPE sont pleinement mobilisés sur ce sujet, en demandant systématiquement aux élèves d'ôter leurs couvre-chefs. Certains sont d'ailleurs régulièrement confisqués et restitués en fin de journée. Chaque membre de la communauté éducative est d'ailleurs légitime pour faire respecter le règlement intérieur.

Concernant les tenues à caractère religieux, Madame Laouini précise qu'il convient de ne pas confondre une tenue religieuse et culturelle. M. le Proviseur-adjoint rappelle que sur ce sujet, le Guide républicain et plus particulièrement le vademecum de la laïcité est consultable par chacun dans son bureau. Les élèves concernés sont reçus et leurs parents informés.

- **Peut-on retrouver l'espace réservé aux professeurs dans le self (comme avant la COVID)? En effet manger à côté des élèves n'est pas idéal pour échanger entre collègues (sujets personnels comme professionnels) et ne permet pas de faire une vraie coupure.**

Avec l'application du protocole encore d'actualité, il est difficile de donner une suite favorable pour cette fin d'année scolaire. Le sujet sera mis en réflexion pour la rentrée de septembre 2022.

- **Est-il possible, à nouveau, et donc pour l'ensemble des collègues du BAT E (tous niveaux confondus) la procédure à appliquer par rapport aux photocopieuses: commande de papier et consommables. En effet, nous nous retrouvons régulièrement sans papier/ cartouche... et aucun document (type panneau d'affichage au dessus des photocopieurs par ex.) ne nous permet de savoir si un collègue à passé commande... Cela entraîne donc une pénurie si les services ou collègues concernés ne sont pas là ou au contraire des doublons dans les commandes.**

Les commandes de consommables (papier, toner...) sont gérées par Madame Porée à l'intendance.

Les toners sont distribués à la demande par les DDFPT pour le bâtiment E. Une affiche à proximité des appareils rappelle ce fonctionnement.

Le papier est géré par les élèves de la filière logistique.

Une évolution de l'affichage est à réaliser, afin de rendre ce fonctionnement plus lisible.




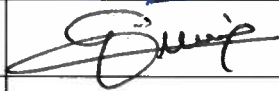

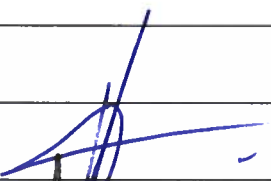

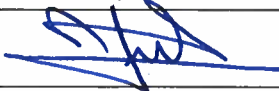



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h



LISTE D'EMARGEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

LYCEE PROFESSIONNEL ARISTIDE BRIAND EVREUX

Mardi 26 Avril 2022

NOM PRENOM	Fonctions	EMARGEMENT
M. DIOT Jean-Michel	Proviseur	
M. VAILLANT Antoine	Proviseur Adjoint	
Mme DAMERON Florence	Agent Comptable	
Mme QUENEUILLE Catherine	DDFPT	
M. NARANCITCH Camille	Représentant de la collectivité de rattachement	
Mme TREMEL Emmanuelle	Représentant de la collectivité de rattachement	
Mme CASTELNAU Caroline	Représentant de la Commune	
M. MABIRE Arnaud	Représentant E.P.N.	
Mme GOSSE Nadège	Personnalité(s) qualifiée(s)	
M STEINECK Hervé	Personnalité(s) qualifiée(s)	
Mme ORDONEZ Mélanie	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
M. LUBAT Arnaud	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme TRAORE Aminata	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
M. PELISSIER Thomas	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme JEANNE Christelle	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme LAQUINI Hanen	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme JANAS Jessica	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
GIFFAUT Sandrine	Représentant des parents d'élèves	
HAMDIA Fatima	Représentant des parents d'élèves	
ZAHOUANI Younes	Représentant des parents d'élèves	

MELLIER Cédric		Représentant des parents d'élèves	
COLOVRAY Herwan	CG1	Représentant des élèves	
AZEROUAL Douaa	1STMG4	Représentant des élèves	
RODRIGUEZ-VEGAS Louna	TA	Représentant des élèves	
SAID Mohamed	TRH	Représentant des élèves	
SALMON Léo	TG	Représentant des élèves	
suppléants			
Madame PIEL Alexandra			
Mme BAKI Gisèle			
Mme LEON Patricia			
M. ERRAMMACH Youssef			
Mme LEMOULANT Florence			
M. BACHELET Alexandre			
Mme DESACHY Livia			
Mme GARCIA ACOSTA Karima			
M. BEGRAND Olivier			
M. AMBOURG Valentin			
Mme LAMY-DIONIS Emmanuelle			
LOPES VENANCIO-LAMBIN Paul CG1			
BAH Adama Cira	1A		
BENTALHA Anissa	TA		
LEMARIE Noémie	TI		
FERNANDEZ LOPEZ Esteban	1D		